



Procès verbal de la réunion des administrateurs 10 février 2010

77, Ste-Ursule

Étaient présents :

Jean Beauchesne
Etienne Berthold
Roger Bertrand
Claudette Blais
Nadine Galy
Louis Germain
Michel Leclerc

S'étaient excusés :

Josianne Gervais
Daniel Jacques
Nicole Laroche
Véronyc Sansoucy

Denis L'Anglais, conseiller juridique, assiste à la réunion.

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la réunion du 11 décembre.
3. Préparation de la prochaine réunion annuelle de l'Assemblée générale et déclaration d'intention de la part des administrateurs actuels quant à l'an prochain.
4. États généraux – état de situation.
5. Église St-Vincent-de-Paul – prise de position.
6. Colloque *Patrimoine et tourisme* – définir notre présence.
7. Suivi de dossiers :
 - a) Respect des ordonnances sur le bruit – CA2009-11-03.
 - b) Surveillance des ventes de propriétés – CA2009-11-03.
 - c) Recrutement.
 - d) La canonnade.
 - e) Le stationnement.
 - f) Le Marché du Vieux-Port et l'Épicerie du Vieux-Québec.
8. Varia :

Louis Germain préside la réunion qui débute à 16h30. Claudette Blais agit comme secrétaire d'assemblée.

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Louis Germain, appuyé par Claudette Blais, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. Adopté.

2. Adoption du procès-verbal de la réunion du 11 décembre

Le procès-verbal de la réunion du 11 décembre est adopté.

3. Préparation de la prochaine réunion annuelle de l'Assemblée générale et déclaration d'intention de la part des administrateurs actuels quant à l'an prochain.

La prochaine réunion annuelle est convoquée pour le mercredi, 17 février 2010 à 19h, dans les locaux du Centre de recherche de l'Hôtel-Dieu.

L'ordre du jour comprendra les sujets réguliers pour une réunion annuelle. Le rapport d'activités du Président portera sur l'évolution des dossiers prévus au Plan d'action du CCVQ. La priorité sera accordée à la présentation du dossier des États généraux du Vieux-Québec.

Il est important de prévoir l'accueil des membres et de prendre les dispositions nécessaires pour favoriser les opérations d'adhésion et de renouvellement. Nadine Galy assumera cette responsabilité et s'adjoindra les personnes requises pour assurer un fonctionnement efficace.

Louis Germain a communiqué avec Nicole Laroche et Daniel Jacques, afin de vérifier leur disponibilité pour le renouvellement de leur mandat. Nicole Laroche doit se désister puisqu'elle ne peut être disponible au cours des six prochains mois. Quant à Daniel Jacques, il manque également de disponibilités, mais il offre sa collaboration pour des dossiers ponctuels.

4. États généraux – état de situation

Après avoir rappelé brièvement les objectifs des États généraux, Louis Germain fait état de l'évolution des diverses demandes de financement. La Ville de Québec a confirmé l'octroi d'une subvention de 100K\$ suite à l'adoption du budget. La demande initiale était de 115K\$ mais les règles administratives en vigueur pour l'octroi d'un montant supérieur à 100K\$ auraient pu retarder la décision. Il a été convenu que l'on explorerait la possibilité de conclure des ententes de services pour permettre de combler la différence. La désignation d'un représentant de la Ville au Comité de coordination est prévue, afin de faciliter l'obtention de services et les communications avec les instances décisionnelles.

Des demandes d'assistance financière ont également été acheminées à différents ministères du Gouvernement du Québec dont les Affaires municipales, la Culture et les Communications, les Transports, la Santé et le Tourisme. La coordination de ces demandes est effectuée en collaboration avec le Bureau de la Capitale nationale. Le montant demandé est de l'ordre de 150K\$.

À ce jour, aucune demande n'a été acheminée aux instances fédérales. Il y aurait lieu d'explorer les possibilités en collaboration avec Parc Canada.

L'évolution des travaux de l'équipe de recherches scientifiques a permis d'identifier une option supplémentaire, pour mieux qualifier l'évolution de la propriété dans le Vieux-Québec et par conséquent, celle des fonctions résidentielle, commerciale et institutionnelle. L'accès au Registre foncier du Gouvernement du Québec serait requis pour constituer la base de données. Un budget additionnel de 120K\$. serait nécessaire, si l'on considère la tarification applicable aux interrogations et les services professionnels afférents. Des démarches seront effectuées auprès du Ministère des Ressources naturelles, afin d'explorer la possibilité d'avoir accès aux données sans frais.

La programmation d'activités pour le colloque du mois de mai devra être précisée d'ici la fin février. Étienne Berthold et Louis Germain complèteront les démarches, en collaboration avec l'Institut du Nouveau Monde.

La tenue d'une éventuelle conférence de presse devrait précéder d'une quinzaine de jours le colloque de mai. Il serait alors utile d'avoir complété le financement avec le Gouvernement du Québec de façon à pouvoir l'annoncer en même temps.

5. Église St-Vincent de-Paul – prise de position

Louis Germain informe les membres qu'il a reçu des demandes de journalistes pour avoir la position officielle du CCVQ sur le dossier de l'Église Saint-Vincent-de-Paul. En bref, on s'interroge sur la démolition de la façade, sur la construction de l'hôtel, sur la présence d'une fonction résidentielle, etc.

Claudette Blais rappelle que le CCVQ a déjà pris position publiquement, dans le cadre de la consultation sur le Plan particulier d'urbanisme de la Colline parlementaire. Nous avons alors exprimé le souhait que la Ville réexamine et remettre en question la présence d'un hôtel à cet endroit stratégique de la trame urbaine. Considérant les possibilités de développement des terrains situés au bas de la falaise, sous et près des bretelles d'autoroutes, nous émettions l'avis que la Ville devrait privilégier un projet structurant qui, par sa nature exceptionnelle, pourrait faire le lien entre la Haute-Ville et la Basse-Ville. Nous devrions nous assurer que le projet retenu participe à la solution des problèmes plutôt qu'à leur amplification.

Denis Langlais rappelle pour sa part le fait que nous avons déjà dénoncé ce qui s'avérerait être une certaine « légalisation de l'illégal » en référant à la démolition sans permis.

Jean Beauchesne nous incite à prendre en considération les derniers développements dans ce dossier et notamment l'acquisition par le promoteur de l'édifice du YMCA. C'est tout le développement du secteur de Place d'Youville qui peut se trouver affecté par cette acquisition. L'agrandissement projeté du Capitole pourrait également être compromis. La position du CCVQ se devra d'être globale et stratégique.

Louis Germain souligne l'importance de consulter le Comité populaire de Saint-Jean Baptiste et le Conseil de quartier de Saint-Roch.

6. Colloque Patrimoine et tourisme-définir notre présence.

Étienne Berthold rappelle qu'une communication est déjà prévue de la part de Véronique Sansoucy. Elle doit fournir un témoignage de ce qu'est la vie dans le Vieux-Québec. Il prévoit également assister à ce Colloque.

7. Suivi de dossiers :

a) Respect des ordonnances sur le bruit – CA 2009-11-03

Nous avons déjà copie des ordonnances, mais aucun suivi systématique n'a été effectué. Louis Germain rencontrera Jean-Louis Duchesne, directeur du Bureau des Grands événements à la Ville de Québec afin de préciser les paramètres qui peuvent être contrôlés.

b) Surveillance des ventes de propriétés – CA 2009-11-03

Louis Germain insiste sur l'importance d'être vigilants quant aux ventes de propriétés dans le Vieux-Québec. Il cite un certain nombre de transactions, où la vigilance de résidents aura permis l'acquisition par des propriétaires soucieux de préserver le caractère patrimonial et familial des propriétés. Une demande sera faite à une agente immobilière du quartier, membre du CCVQ, pour qu'elle prenne la responsabilité de notifier le Conseil lors de la mise en vente des propriétés qui représentent de véritables « bijoux » pour le quartier.

c) Recrutement

Suite au « blitz téléphonique » Nadine Galy nous informe que c'est environ le tiers des membres qui ont accepté de faire leur renouvellement par le système de paiement électronique. Un autre tiers ont effectué la mise à jour de leurs coordonnées sur le site, mais ils attendront la tenue de l'Assemblée générale pour effectuer leurs paiements.

Il a été convenu qu'une invitation particulière sera faite à tous les membres présents à l'Assemblée générale afin qu'ils participent activement au recrutement.

Pour les membres qui n'ont pas d'adresse courriel, une convocation sera préparée par Louis Germain et Nadine Galy fera le suivi nécessaire pour les acheminer par courrier.

d) La canonnade.

Jean Beauchesne recommande que les suites sur ce dossier soient reportées à l'été prochain. Compte tenu des délais à prévoir avec la Défense nationale et de la mobilisation requise, il apparaît souhaitable que nous reportions nos actions à une période où le problème est plus crucial pour les résidants et les visiteurs.

e) Le stationnement.

L'Association des gens d'affaires de la rue Saint-Jean avait demandé l'appui du CCVQ pour obtenir une prolongation des heures d'utilisation des parcomètres sur les rues Saint-Jean, Côte de la Fabrique et Buade. La demande était à l'effet que l'on porte de deux à trois heures la durée maximale d'utilisation. Claudette Blais a participé à la séance du Conseil de quartier où Claudette Bhérer a formulé cette demande. Le CCVQ a appuyé la demande de prolongation en insistant sur le fait que trois heures devait être une durée maximale, et que la prolongation devait se limiter aux rues mentionnées. Elle a rappelé que les parcomètres sont liés à la gestion des déplacements de courte durée et nous devons être prudents, afin d'éviter que ces espaces de stationnements soient utilisés pour de longues périodes. Nous sommes évidemment opposés à une prolongation qui serait à cinq heures. Sur ce dossier, André Martel a rappelé que la réglementation actuelle prévoit des durées de deux et cinq heures mais aucune disposition ne permet la durée de trois heures. Une modification réglementaire serait requise éventuellement si la Ville décidait de donner suite à cette requête. Le Président du Conseil de quartier quant à lui, s'est interrogé quant à la spécificité de cette requête pour les rues mentionnées et quant à l'effet sur les clientèles de mesures très spécifiques à chacun des secteurs.

f) Le Marché du Vieux-Port et l'Épicerie du Vieux-Québec.

Le rapport produit par Michel Leclerc, suite à sa rencontre avec Madame Lucie Tremblay, directrice du Marché du Vieux-Port, a été transmis à tous les membres du CA. Ce qui est acquis, c'est le maintien du Marché à son emplacement actuel. L'intention est d'ajouter plus d'espace pour les producteurs et ajouter plus d'entreprises pour compléter l'offre actuelle ou encore appuyer la croissance de celles qui existent. Des améliorations sont prévues au bâtiment actuel et aux conditions de circulation des clients.

Pour ce qui est de l'Épicerie du Vieux-Québec, il a été convenu que Louis Germain et Michel Leclerc rencontreront le propriétaire, afin d'explorer les possibilités de mieux promouvoir ce commerce de proximité.

8. Varia

Conseil de quartier

Louis Germain rappelle que l'Assemblée générale annuelle du Conseil de quartier est prévue pour le mardi 16 mars prochain et que la période de mises en candidatures se termine le 1^{er} mars. Selon les informations dont nous disposons, le Conseil est à la recherche de candidatures. Louis Germain communiquera avec André Martel, responsable des consultations à la Ville afin d'obtenir un portrait de situation quant aux postes qui deviendront vacants.

Comité de suivi pour l'Agora.

Suite à la décision annoncée par le Port de Québec, quant à la gestion par le Festival d'été de la scène de l'Agora, Michel Leclerc recommande qu'un Comité de suivi soit formé, à l'instar de ce qui s'est fait pour Le Moulin à images et le Cirque du Soleil. Les problèmes appréhendés quant aux conditions de circulation, de stationnement et quant au bruit justifieraient la mise sur pied d'un Comité de suivi. Il rappelle que nous risquons de voir la Ville s'y objecter, puisque la scène est située en territoire fédéral et il aurait déjà été mentionné que dans ces circonstances, la Ville ne pourrait intervenir.

Fin de la réunion : 18h15.